

Bouqu'info



www.boultsursuippe.fr

n°147

**FEVRIER
2018**

Le mot du maire

Il y a presque 4 ans déjà, vous nous avez confié la gestion de notre commune.

Nous avons dû faire face à bien des imprévus et non des moindres, je n'en citerai que deux.

- la baisse des dotations de l'état
- l'intégration dans cette nouvelle intercommunalité du grand Reims.

Entouré de Messieurs Jérôme FORTIER, Christian THIEBEAUX et de la majorité de mes conseillers, nous avons relevé le défi.

Et c'est à ce jour avec une certaine fierté que nous pouvons présenter les comptes de la commune.

Les chiffres parlent, un effacement presque total de l'endettement depuis 2014 ainsi qu'une trésorerie excédentaire.

Pour information, les nouveaux locaux techniques sont déjà payés dans leur intégralité et sans emprunt. Coût des travaux 260 000 euros.

Cela présage de très bonnes nouvelles pour le prochain budget communal.

Je vous laisse deviner...

Laurent COMBE

Agenda

02 mars : marché gourmand

8, 9 et 10 mars : bourse à la puériculture

11 mars : carnaval

16 mars : soirée jeux de société

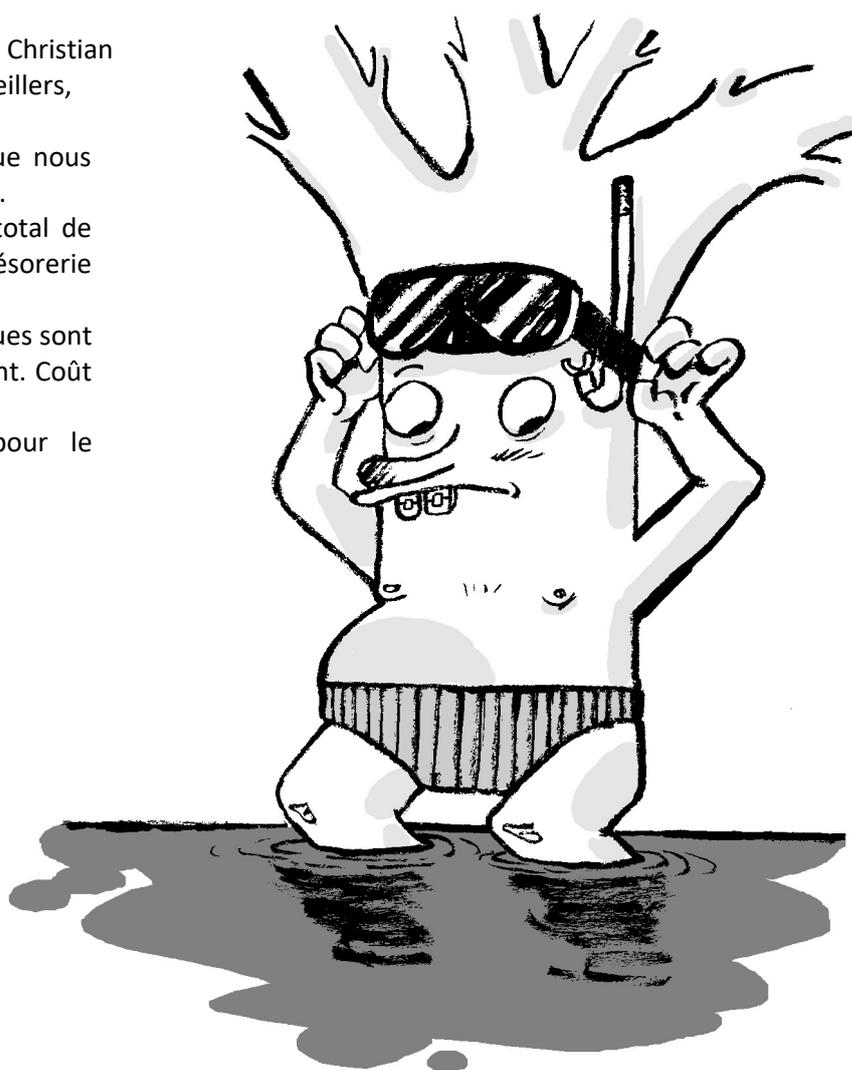
17 mars : nettoignons la nature

06 avril : marché gourmand

14 avril : la bourse aux plantes

20 avril : soirée jeux de société à 20h30

Poup sur Suippe, nouvelle station balnéaire...?



TNT

Le 27 mars 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. En cas de perte de certaines chaînes de télévision, vous devrez procéder à une recherche automatique des chaînes sur votre téléviseur.



TOUS A VOS POSTES!

Etat civil



Naissances

Mailys THEODORE née le 23/11/2017
Apolline Madeleine COLLET née le 03/01/2018
Rosie Malika CHERRAHI née le 03/02/2018.
Jahyan MAGNEE FERAT né le 07/02/2018



Mariages

Alissia Priscilla DEROCHE et Jonathann Séraphin
François LALLEMENT mariés le 10/02/2018.

Informations pratiques

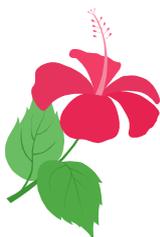
Recensement militaire

Recensement militaire pour les jeunes (garçon et fille) de 16 ans. Se présenter au secrétariat de mairie muni du livret de famille et de sa pièce d'identité.

Jardins communaux



La location des jardins communaux peut être renouvelée dès maintenant au secrétariat de mairie.



Agence postale

Contrairement aux rumeurs qui circulent, l'agence postale ne ferme pas et reste ouverte aux horaires de d'habitude.



Pompiers volontaires

Le CPI de BAZANCOURT recrute des pompiers volontaires pour renforcer son équipe. Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Bazancourt au 03 26 91 10 00.

Observateurs olfactifs

Dans le cadre du suivi des odeurs émanant du site agro-industriel de Pomacle/Bazancourt, nous recherchons des observateurs olfactifs dans les quartiers du village exposés à ces inconvénients.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M Jean-Claude Georget au 03 26 03 31 20

Écoles maternelles et élémentaires

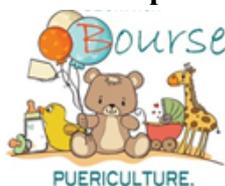
Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2018/2019 sont à faire à la mairie jusqu'au 30 mars 2018 au plus tard. Vous devez vous munir de :

- votre livret de famille;
- d'un justificatif de domicile.

Concernant l'inscription des enfants de moins de 3 ans (dans l'année civile), ils seront positionnés sur une liste d'attente et affectés en fonction des disponibilités et des différents avis émis en particulier par les directions des écoles, dès la fin de la période d'inscription voire après la rentrée scolaire.



Bourse à la puériculture



Bourse à la puériculture les 8, 9 et 10 mars 2018 à la salle des fêtes.

Jouets bébé et tous âges, vêtements, articles de puériculture (15 vêtements maxi jusqu'à 14 ans), landau, parc, lit, poussette, chaise haute (propre et en bon état) seront à déposer à la salle des fêtes le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 et le vendredi de 8h30 à 11h.

Vente le vendredi de 14h à 19h et le samedi de 9h à 17h. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Madame LEFEVRE Sylviane au 03 26 03 54 41 ou 06 11 18 05 86

VOUS AVEZ PLUS DE 50 ANS



- VOUS AIMEZ LIRE
- VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS LIBRE
- POURQUOI NE PAS PARTAGER CE PLAISIR AVEC DES ENFANTS

L'ASSOCIATION « Lire et Faire Lire dans la Marne »
cherche des bénévoles pour lire de la crèche au collège.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER :
M. GEORGET Jean-Claude au 03.26.03.31.20

Nettoyons la nature

Rendez-vous à la mairie le Samedi 17 mars 2018 à 14h00.
Venez nombreux.



La bourse aux plantes



Pensez d'ores et déjà à préparer vos plants et boutures pour la prochaine bourse aux plantes qui se tiendra le samedi 14 avril 2018 après midi. Vous pouvez déposer votre réservation à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Cette après-midi sera suivie de la plantation d'un arbre pour les enfants nés en 2017.

Inondations : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Notre commune est impactée par les inondations dues à la remontée de la nappe phréatique.

Si vous êtes concerné par ces inondations, contacter au plus vite la mairie au 03 26 03 30 55 ou par mail : mairie.boultoursuippe@wanadoo.fr afin qu'un dossier puisse être déposé rapidement.

L'état de catastrophe naturelle permettra aux victimes des crues d'être indemnisées plus rapidement...

Déneigement

Obligations pour les riverains de déneiger les trottoirs et de veiller à ce qu'ils ne soient pas glissants. Les riverains des voies publiques quels qu'ils soient (propriétaires ou locataires, personnes physiques ou morales) sont tenus, par arrêté municipal, d'enlever ou de faire enlever la neige sur les trottoirs. Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur un trottoir.

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2018

Démission de plusieurs conseillers municipaux

Pour faire suite aux démissions de Messieurs Serge VEZILIER et Michel PREVOTEAUX, puis aux démissions successives de Mesdames Myriam BATAILLE et Marie-Claire VERDIER DUCHATELLE et de Messieurs Jean-Marc DENISE et Claude ROMAGNY qui n'ont pas souhaité exercer les fonctions de conseillers, nous avons le plaisir d'accueillir Madame MOLLON Corinne et Monsieur Bruno LECORDIER, suivants de liste qui siègeront désormais au conseil municipal. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

En revanche, la liste « avançons ensemble » étant épuisée, il n'y a pas de remplaçant pour suppléer à la démission de Monsieur Michel KLUBA.

Délib n° 2018- 01

Remplacement des conseillers démissionnaires au sein des commissions "Appel d'offres" et "Finances" & au sein de la commission thématique "Services de proximité" de la CU du Grand Reims

Considérant la démission de Monsieur VEZILIER, il convient de prévoir son remplacement au sein de la commission « Appel d'offres ».

M LECORDIER est désigné, à l'unanimité, membre de la commission « Appel d'offres » en remplacement de Monsieur VEZILIER.

Considérant la démission de Monsieur PREVOTEAUX, il convient de prévoir son remplacement au sein de la commission « Finances ».

Mme LECLERE est désignée, à l'unanimité, membre de la commission « Finances » en remplacement de Monsieur PREVOTEAUX.

Considérant la démission de Monsieur KLUBA, il convient de prévoir son remplacement au sein de la commission thématique du Grand Reims « Services de proximité ».

M SKOURATKO est désigné représentant de la commune auprès de la CU du Grand Reims au sein de la commission thématique « Services de proximité » en remplacement de Monsieur KLUBA.

D'autre part, Monsieur KLUBA représentait la commune lors des conseils d'écoles.

Deux personnes se proposent pour le remplacer : Mme LECLERE et M PETERMANN.

M PETERMANN représentera la commune lors des conseils d'écoles.

Délib n° 2018-02

Columbarium & jardin du souvenir :

- choix de l'entreprise et détermination de l'emplacement dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir a été inscrit au budget 2017.

Le projet comprend :

- un columbarium de 12 cases pour le dépôt des urnes
- un espace destiné à la dispersion des cendres (un jardin du souvenir, une colonne du souvenir permettant d'y fixer les plaques d'identité des défunts et un banc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme sa volonté d'aménager un columbarium et un jardin du souvenir,
- retient le devis de l'entreprise PECHENARD d'un montant de 13 093.50 € TTC,
- affecte un emplacement spécifique pour le columbarium et le jardin du souvenir à gauche de la deuxième partie du cimetière.

Délib n° 2018-03

Tarif de location de la salle « verte »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour louer la salle verte d'environ 56 m² (ancienne salle de classe située rue Neuve)

- fixe les tarifs suivant :

Pour le weekend :

100 € pour les habitants et les associations à but lucratif de la commune

150 € pour les extérieurs

Pour une journée en semaine du lundi au vendredi :

60 € pour les habitants de la commune

80 € pour les extérieurs

Gratuit pour les associations de la commune à but non lucratif

- mandate le Maire pour rédiger une convention de location qui sera similaire à celle de la salle des fêtes.

Le ménage sera assuré par le locataire et une caution de 300 € pour dégradations éventuelles ou annulation tardive de la location sera demandée ainsi qu'une seconde caution pour le ménage d'un montant de 60 euros qui sera encaissée si le ménage est mal fait.

Délib n° 2018-04

Remplacement d'un membre du bureau de l'Association Foncière

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de membre du Bureau de l'Association Foncière, Monsieur JACQUINET Bertrand pour remplacer Monsieur JACQUINET Michel.

Délib n° 2018-05

Création d'un cabinet médical pouvant accueillir deux professionnels de santé

Monsieur le Maire explique que la commune a été sollicitée par plusieurs professionnels de santé à la recherche d'un local pour exercer leurs professions.

L'une des anciennes salles de classe pourrait être affectée à cet usage (celle de droite donnant sur la venelle : ancienne salle de classe de Madame AUDRAN).

Il convient donc de réfléchir d'ores et déjà aux conditions de location et de fixer un tarif de location pour ces cabinets afin de pouvoir déposer rapidement, les demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la location des cabinets médicaux à 500 € par mois et par local. Ce tarif s'entend charges comprises (eau, électricité et chauffage) hors téléphone et internet. Les baux seront des baux commerciaux.

Informations diverses :

Une serre d'un montant de 1660 € HT de 12 m x 3 m a été achetée et sera installée prochainement à côté des ateliers techniques. Elle permettra aux agents communaux de faire leurs propres plants. La commune a fait l'acquisition d'un broyeur de branches. Les copeaux obtenus servent à pailler les massifs. Point sur les travaux :

La réception des ateliers techniques a eu lieu le 15 janvier 2018. Des réserves ont été émises concernant les finitions (il manque la trappe d'accès de la VMC et le consuel électrique, le raccordement en eau n'a pas été fait...). A la demande de Madame LECLERE, une visite des locaux sera organisée, pour les conseillers qui le souhaitent, un samedi matin. Un planning avec plusieurs propositions de dates leur sera envoyé.

Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Fortier J., Marchand M., Mintoff F., Raach K.

Illustration : M.Mintoff